

COMMUNE DE BUCEY EN OTHE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2010

Le 8 janvier 2010 à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de M. Valéry PRUNIER, Maire.

Présents : VILLANNE JF – GENET JP – VASQUEZ E – PELLEGRINI S – MION R – AUBIN X – DUCOVAT D – LERAYER M.

Absent excusé : PFEIFFER JL.

Secrétaire de séance : VILLANNE JF.

Au démarrage de la réunion, Stéphane Pellegrini demande la parole puis lit un courrier signé par huit adjoints et conseillers. Ce document exprime le désaccord des signataires concernant le courrier au sujet des pompiers adressé par le maire à tous les habitants le 30 décembre 2009. Il aborde certains problèmes dans le fonctionnement de la commune et regrette que d'anciennes rancœurs soient réactivées et hypothèquent l'action du conseil municipal qui se sent insuffisamment entendu. Le courrier est remis au maire qui en prend acte.

1. Dossier pompiers

Le Maire explique qu'il étudie de façon approfondie ce dossier mais que de nombreux documents manquent pour que soient signés les arrêtés d'engagement ou de réengagement en particulier des certificats d'aptitude médicale ou des certificats de formation. A sa demande, le docteur Bévier viendra le 22 janvier à la mairie à 18 heures afin de régulariser l'aspect médical. Le problème subsiste cependant dans la mesure où la démission des pompiers doit prendre effet le 11 janvier. Le Maire tient à ce que les dossiers de chacun des pompiers soient à jour de façon identique chez eux, à la mairie et au centre départemental. Reste également à vérifier et régulariser les changements de grades.

La demande des pompiers pour que deux référents soient nommés est validée par le Conseil. Déjà membres du CCCSPV, Jean-Pierre Genet et Delphine Ducovat sont nommés à ces postes. Ils sont chargés d'être les interlocuteurs permanents des pompiers, restant entre eux au même niveau d'information, de faciliter les interfaces avec la commune. Ils pourront aussi se charger d'animation, être force de proposition. Ils veilleront à ce que tous les dossiers soient systématiquement à jour dès leur régularisation, sollicitant le CCCSPV ou le Maire quand nécessaire et aussi souvent que nécessaire.

Ils rencontreront les pompiers et leur ancien chef de corps durant le week-end. La réintégration de ce dernier au sein du corps d'abord, puis à son commandement, reste possible, sous réserve de l'établissement de bases renouvelées saines et pérennes passant par des discussions et du travail.

Le Maire prépare un courrier qui reprend ces points et le remettra en main propre à chacun des pompiers dès ce week-end.

2. Avancées du dossier assainissement

Valéry Prunier et Jean-François Villanné ont rencontré les entreprises Piérard et Champagne Canalisation le 30 décembre. Un accord a été trouvé : les entreprises ont amené à la réunion les plans de recollement et les attestations de vidange existants, ce qui leur incombe ; un problème de facturation erronée a été résolu ; l'entreprise Piérard a accepté de régler l'erreur de raccordement chez un particulier à l'amiable, en contre-partie de quoi les factures en suspens pour les montants correspondant vont être réglées. La commune accepte de traiter les cas des installations présentant des dysfonctionnements avec le SPANC. Les entreprises s'engagent à compléter les plans de recollement et attestations de vidange, à effectuer certains travaux de finition (d'après une liste établie par V

Prunier et JF Villanné sur la base des enquêtes de satisfaction et autres retours réalisés), et à réaliser les travaux dans les quelques propriétés non encore réhabilitées de la première tranche.

A noter que l'entreprise Champagne Canalisation a reconnu que la remise en état du périmètre de captage n'était pas achevée, en raison des mauvaises conditions météorologiques d'alors. Elle s'engage à compléter le travail. Quant à la plate forme devant l'église il s'avère selon les accords passés entre entreprises que c'est à la maison Redeuilh d'achever le talutage et de niveler le terrain à la fin des travaux. V Prunier va prendre contact avec cette entreprise au plus tôt pour trouver un accord similaire à celui exposé ci-dessus.

3. Avancée des travaux des diverses commissions

Celles-ci doivent être relancées avant le prochain conseil du 29 janvier : bilan de ce qui a été réalisé, poursuite des dossiers en cours, nouveaux points à aborder. Un examen détaillé sera mis à l'ordre du jour de cette réunion.

4. Augmentation de la durée de travail de l'adjointe administrative

Célia Berger est actuellement employée 18 heures par semaine. Un passage à 24 heures correspondrait aux mêmes charges salariales qu'avant son arrivée et permettrait en particulier un travail de fond qui est la réorganisation du classement et de l'archivage, et un appui augmenté sur d'autres dossiers comme l'urbanisme ou certaines commissions. Le Maire répond favorablement à la demande de JF Villanné pour que soit étudié au prochain conseil l'impact financier d'une telle mesure sur l'année 2010. Le Maire précise qu'il instruira une nouvelle durée pouvant aller jusqu'à 26 heures.

5. Questions diverses

- Pour améliorer l'organisation, le Maire remet un planning semestriel des réunions de conseil : 8 janvier, 29 janvier, 19 février, 5 mars, 26 mars, 7 mai, 4 juin et 2 juillet.
- Le Maire remet aussi un planning semestriel des réunions d'adjoint : 25 réunions où tous les conseillers qui le désirent sont invités.
- Monsieur et Madame Velut Jean proposent à la mairie de racheter leur maison en viager. Chaque conseiller est invité à se faire sa propre opinion. Ce sujet sera réexaminé le 19 février.
- Différend avec l'AFR : aucune évolution n'est constatée.
- Projet de salle communale au château : le dossier n'a pas avancé récemment et est dans l'attente de nouvelles propositions.
- Le chemin de St Phal est dans un état pitoyable. Dans un premier temps et dès que le climat le permettra les ouvriers communaux vont boucher les principaux trous avec du concassé. D'autre part une nouvelle opération de colmatage des nids de poules avec du bitume à froid sera réalisée dès que possible.
- Les décorations de Noël seront laissées en place jusqu'après la cérémonie des vœux.
- Le Maire et les adjoints vont rencontrer F. Paille pour discuter du projet d'achat concernant le terrain qu'il loue en face du lavoir et dont la culture ne lui serait en rien retirée. Sera également abordée l'électrification de son hangar.
- Le lavoir a été totalement dévasé par les ouvriers communaux avec l'aide de deux personnes en chantier d'insertion. Il reste à consolider avant la montée des eaux le mur de briques intérieur qui soutient une dalle en ciment. A voir également la sécurisation du lieu maintenant que sa profondeur est revenue à sa taille initiale.

Séance levée à 22h50.